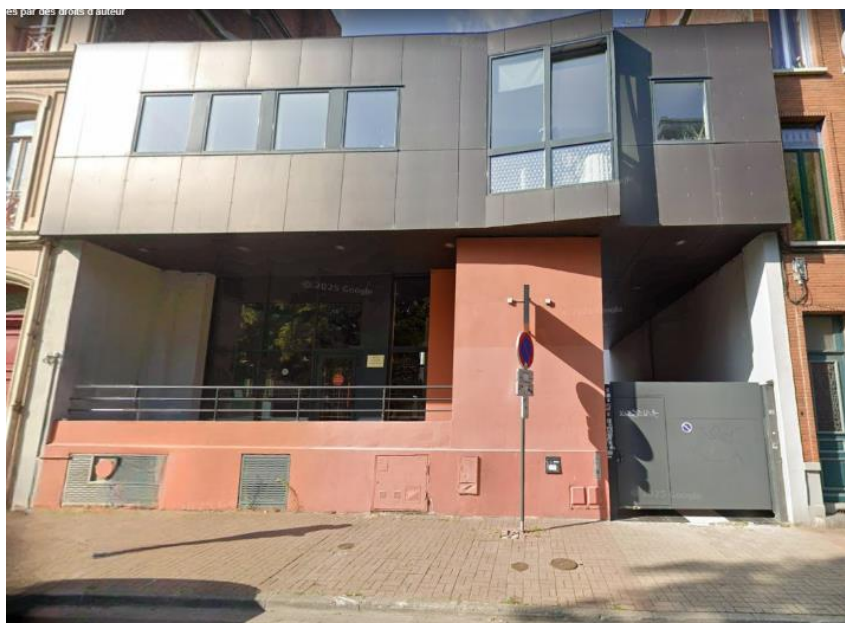


Cahier des Charges Technique

Consultation pour la Réfection d'un acrotère

Site Universitaire Gauthier de Châtillon
Rue Châtillon - LILLE



Référence de la procédure :

26.U du 03/06/2026

SOMMAIRE

Section 1 Informations Techniques _____

1. OBJETIF DE LA CONSULTATION	- 3 -
2. DESCRIPTION DES TRAVAUX	- 3 -
3. PRESTATION COMPLEMENTAIRES	- 3 -
4. MATERIELS	- 3 -
5. NORMES ,CODES,REGLES,DTU	- 3 -
6. SECURITE ET PROTECTION DES PERSONNES	- 4 -
7. TRAVAIL EN MILIEU OCCUPE	- 4 -
8. DISPOSITION AVANT TRAVAUX	- 4 -

SECTION 1 **INFORMATIONS TECHNIQUES**

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation a pour but de réaliser la réfection d'un acrotère.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Mise en sécurité de la zone d'intervention.

Dépose et évacuation en décharge agréée de l'ensemble des éléments instables : briques dégradées, mortiers et gravats.

Démolition de l'acrotère existant jusqu'à retrouver un support sain.

Reconstruction de l'acrotère en briques pleines ou matériaux équivalents, hourdés au mortier de ciment dosé conformément aux DTU en vigueur.

Réalisation d'un chaînage ou renforcement si nécessaire selon constat du support.

Reprise de l'étanchéité relevée contre l'acrotère avec hauteur réglementaire.

Rejointoiement et finitions des parements.

Et toutes autres tâches qui permettra la bonne réalisation de ce chantier.

L'ouvrage devra être parfaitement stable, aligné et étanche.

Garantie de parfaite exécution des raccords avec l'étanchéité existante.

Les couvertines ne sont pas concernées par ces travaux, il faudra juste les enlever et les stocker proprement afin qu'elles soient reposées.

3. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

A charge de l'entreprise avant travaux

Fourniture d'un Plan d'intervention et d'un Planning calendaire

Prendre Contact avec le Cabinet Juridique, pour les accès cours avant les travaux.

A charge de l'entreprise après travaux

Evacuation des déchets.

Nettoyage ;

Réception avec le maître d'ouvrage.

4. MATERIELS

Tous matériels nécessaires à la réalisation du chantier.

5. NORMES, CODES, REGLES, DTU

Le projet sera réalisé avec des produits et procédés exclusivement certifiés, dans les catégories en disposant aujourd'hui ou, à défaut, justifiant de caractéristiques équivalentes (au sens de la recommandation T1-99 du

GPEM établie en date du 7 octobre 1999 (justification de l'équivalence à fournir par le fabricant à la demande du Maître d'Ouvrage) :

- Code de la Construction et de l'Habitat
- Code de l'Urbanisme
- Normes françaises et européennes en vigueur
- Documents Techniques Unifiés
- Avis Techniques (ATEC) Français ou Européens
- Règles professionnelles
- Agrément Technique d'Expérimentation (ATEX)
- DTU 20.1 (Maçonnerie et DTU 43.1 (Étanchéité des toitures-terasses)
- DTU : DTU 60.11 (NF P 40-202)
- DTU 68-1 (NF P 50-410) et 2 (NF P 50-411-1 et 50-411-2)
- DTU 26.2
- DTU 52.1 (NF P 61-203)

6. SECURITE ET PROTECTION DES PERSONNES

Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993.

Décret du 26 décembre 1994, du 4 mai 1995 et ceux du 6 mai 1995.

Les entreprises seront contractuellement **tenues de prendre toutes dispositions** qui s'imposent et de répondre à toutes les demandes du PC Sécurité concernant l'intégration de la sécurité et l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers.

Respect des règles UTE 18-510, EN378, et toutes autres textes relatifs à la sécurité des personnes.

7. TRAVAIL EN MILIEU OCCUPE

La réalisation de travaux en site occupé impose une organisation stricte.

Travail en horaires adaptés si nécessaires, cloisonnement temporaire, communication sur les zones de chantier et mesures de sécurité renforcées entre les différents corps de métier.

8. DISPOSITON AVANT TRAVAUX

L'entreprise devra prendre toutes ses dispositions afin d'être autonome. Si celle-ci a des besoins (électricité, eau, ou autres.), elle devra le stipuler à la réunion de démarrage.

Il sera également obligatoire de déclarer par un permis de feu tous travaux générant des flammes et des étincelles.